



Montreuil, le 21 Janvier 2015

Monsieur Loïc HISLAIRE
DRH EPIC SNCF
2, Place aux Etoiles
93633 La Plaine St Denis Cedex

Monsieur Didier SCHWARTZ
Directeur de la Sûreté SNCF
116, Rue de Maubeuge
75010 Paris

Objet : Préavis de grève SUGE

Messieurs les Directeurs,

L'absence totale de réponse à l'ensemble des points inscrits dans notre DCI du 13 janvier 2015 n'est pas de nature à améliorer la situation au sein du service. Après avoir pris connaissance de nos échanges, dans le cadre de la réunion de conciliation du 16 janvier 2015, les cheminots dénoncent, dans leur grande majorité, le manque de volonté de la direction se traduisant par une réunion sans aucun résultat.

A juste titre, les cheminots de la SUGE estiment être en droit d'exiger de la direction que des mesures immédiates, visibles, pérennes et correctives soient actées notamment sur les questions de l'emploi, des conditions de travail et du déroulement de carrière. Les cheminots de la SUGE, même s'ils ne restent pas totalement insensibles, ne peuvent plus se contenter et se nourrir de gratitude verbale sur leur professionnalisme très régulièrement mis en avant par la direction et ses représentants. Ils attendent aujourd'hui que ces marques de reconnaissance se traduisent par des actes :

- Maintien des instances telles qu'elles ont recueilli le vote des cheminots SNCF avec le même périmètre de compétences, la direction de la sûreté dépêchant des représentants ayant Autorité/Moyens/Compétences pour siéger dans les instances régionales.
- Notifications de recrutement permettant le renforcement des effectifs opérationnels SUGE, la prise en compte de la situation sur CALAIS, de favoriser l'accès aux « passerelles » métier, le respect du RH 0077.
- Le déroulement de carrière prenant en compte les particularités du métier (augmentation des contingents C, D, E et des niveaux 2), favorisant l'équilibre Paris/Province par des mesures correctives.
- Ouverture de constats de connaissance de langue sur chaque DZS et la régularisation des situations des agents mutés.
- Maintien des indemnités de port d'armes en temps partiel.
- Mise en place d'un groupe de travail sur le sujet de la pénibilité avec obligation de résultats finalisés dans une réunion conclusive.
- Communication sur les mesures prises dans le cadre de l'activation de Vigipirate « alerte attentats ».

Dans ce cadre et conformément à l'article L 2512-2 du Code du Travail, la Fédération CGT dépose un préavis de grève à compter du mercredi 28 janvier 2015 à 20h00 jusqu'au vendredi 30 janvier 2015 à 08h00. Ce préavis couvre l'ensemble des cheminots de la SUGE de l'EPIC SNCF.

Nous restons disponibles, dans le cadre du préavis, pour engager des négociations autour des points conflictuels.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Cédric ROBERT
Secrétaire Fédéral

Luc LE FORESTIER
Pour le CTN Services Communs